

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt trois
Présents	12	Le 13 Mars
Votants	12	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
absents	3	Date de Convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2023
Procurations	0	PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David.
		ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
		PROCURATIONS:
		SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Affectation résultat 2022 – Budget Lotissement

Le Conseil Municipal de Hautefort, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire		
Résultat de fonct. antérieur reporté		0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté		0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2022		
Résultat de l'exercice		-13 625,00
Résultat antérieur		0,00
Solde d'exécution cumulé (001)		-13 625,00
Restes à réaliser au 31 décembre		
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
Solde des restes à réaliser		0,00
Besoin de financement de la section d'investissement		
Rappel du solde d'exécution cumulé		-13 625,00
Rappel du solde des restes à réaliser		0,00
Besoin de financement de l'investissement		13 625,00
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402101-20230313-2023-021-DE	0,00
Résultat antérieur	Accusé certifié exécutoire	0,00
Total à affecter	Réception par le préfet : 15/03/2023 Affichage : 15/01/2023	0,00

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00	
2° Affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00	
3° Restes sur excédents de fonctionnement <u>à reporter au BP sur ligne 002</u> (en recettes si >0 et en dépenses si <0)	0,00	0,00

➤ Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 13/03/2023
LE MAIRE
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230313-2023-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.